



académie  
Rennes  
Éducation  
nationale



COLLEGE  
KERZOUAR

Saint Renan

Le Principal

Téléphone  
02 98 84 23 11

Télécopie  
02 98 84 18 93

Courriel  
[Ce.02900861@ac-rennes.fr](mailto:Ce.02900861@ac-rennes.fr)

Adresse  
Rue de Kerzouar  
BP 50082  
29290 SAINT RENAN

Site web  
[www.college-kerzouar-saintrenan.ac-rennes.fr](http://www.college-kerzouar-saintrenan.ac-rennes.fr)

Le Principal

à

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves de  
troisième du collège Kerzouar

Saint Renan, le lundi 23 avril 2018

Madame, Monsieur,

Le professeur principal vient de remettre à votre enfant la fiche de saisie des vœux pour une admission en lycée. Cette fiche signée par vos soins sera à remettre au professeur principal pour le **jeudi 24 mai** délai de rigueur. Elle nous permet d'opérer la saisie sur l'application Affelnet qui gère les affectations au niveau départemental. Une fois cette saisie faite, une fiche récapitulative vous sera remise, que vous devrez vérifier attentivement, signer et retourner à l'établissement impérativement pour le jeudi 7 juin.

Je vous donne ci-dessous les éléments qui vont vous permettre de renseigner la fiche. Les demandes d'affectation sont soumises à l'avis définitif d'orientation prononcé par moi-même suite au conseil de classe du troisième trimestre.

Dans tous les cas, sur la première page, merci de bien vérifier l'exactitude des renseignements qui figurent sur l'étiquette et de cocher oui ou non dans l'encadré qui concerne le dossier médical.

### Pour des vœux en seconde générale et technologique (2de GT)

- L'affectation est assurée dans le lycée de secteur de l'élève qui est déterminé par son lieu de résidence. Vous trouverez les éléments de sectorisation dans les fiches lycées mises à disposition sur Pronote et sur le site du collège.
- Trois 2ndes GT sont contingentées (2de internationale espagnol à Ronarc'h, ESABAC à l'Harteloire, création culture design à Vauban) : l'entrée dans ces sections est sélective et les critères retenus ne sont pas géographiques. Les élèves intéressés ont déjà présenté leur dossier. **Pour garantir l'affectation, le dernier vœu doit être impérativement l'établissement de secteur.**
- Des vœux hors secteur nécessitent une dérogation (sauf pour les trois 2ndes GT détaillées ci-dessus). Vous trouverez sur le site du collège et sur Pronote un formulaire de demande de dérogation. **Pour garantir l'affectation, le dernier vœu doit être impérativement l'établissement de secteur.**
- Cinq lycées à dominante technologique (Dupuy de Lome, Lesven et Vauban à Brest, Chaptal et Thépot à Quimper) et deux lycées agricoles (Bréholou à Fouesnant et Suscinio à Morlaix) sont non sectorisés. Ils accueillent tous les élèves du département dans la limite de leur capacité d'accueil. Une demande de dérogation n'est donc pas nécessaire.

- Pour chacun des vœux, vous renseignez sur la fiche dans la deuxième colonne le deuxième enseignement d'exploration choisi et l'établissement dans la troisième colonne (vous trouverez les différents enseignements d'exploration sur les fiches lycées mises à votre disposition sur le site du collège et sur Pronote).

### **Pour des vœux en seconde professionnelle ou en CAP**

- Pour chacun des vœux, vous renseignez dans la deuxième colonne, la spécialité professionnelle demandée.
- L'application Affelnet propose un classement des candidatures à partir des barèmes ce qui constitue une aide à la décision d'affectation prise par l'Inspecteur d'Académie. Le barème repose sur :
  - les évaluations de toutes les disciplines en cours d'année ;
  - les évaluations des huit composantes du socle commun qui seront validées lors du dernier conseil de classe ;
  - l'avis du chef d'établissement qui porte pour chacun des vœux sur l'évaluation de la plus ou moins grande implication de l'élève dans ses demandes de formation.
- Un « tour suivant » s'adressera à tous les élèves qui n'ont pas obtenu d'affectation dans la voie professionnelle. La saisie devra se faire entre le 27 juin et le 2 juillet.

Les familles qui envisagent d'inscrire leur enfant dans un établissement privé doivent l'indiquer sur la fiche de saisie et **faire figurer en dernière position le lycée public de secteur.**

Le résultat individuel de l'affectation sera accessible sur le site de l'académie : <http://www.ac-rennes.fr> (rubriques Orientation-Formation / Résultats de l'affectation / Tout public) le **vendredi 22 juin à partir de 18 h**. Le lycée d'accueil vous envoie ensuite la notification d'affectation ainsi que les modalités et délais d'inscription. Les inscriptions au lycée Amiral Ronarc'h se feront le vendredi 29 juin de 8 h à 20 h.

Les professeurs principaux de troisième et moi-même sommes à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Principal

Olivier Hureau